

ASSEMBLÉE NATIONALE
5 juin 2025

UN MEILLEUR ENCADREMENT DU PACTE DUTREIL - (N° 1472)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 72

présenté par
M. Lefèvre

à l'amendement n° 26 de M. Sansu

ARTICLE PREMIER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.